



Accueil / Votre commune / [Histoire](#)

HISTOIRE

Sammeron vient du celte « SAM » = TRANQUILLE et « ARAU » = EAU

L'occupation sur le site est attestée depuis le néolithique. Des fouilles effectuées par l'abbé Houillon en 1966 ont permis de retrouver un certain nombre de vestiges de cette période mais également des traces d'habitats gaulois et gallo-romain.

Un large matériel a été mis au jour et prouve l'ancienneté du peuplement local.

Les traces du néolithique (silex taillés notamment) se retrouvent sur tout le territoire de la commune vers les hameaux de la Grange aux Bois, des Carreaux, de Narmont ou de Fayet.



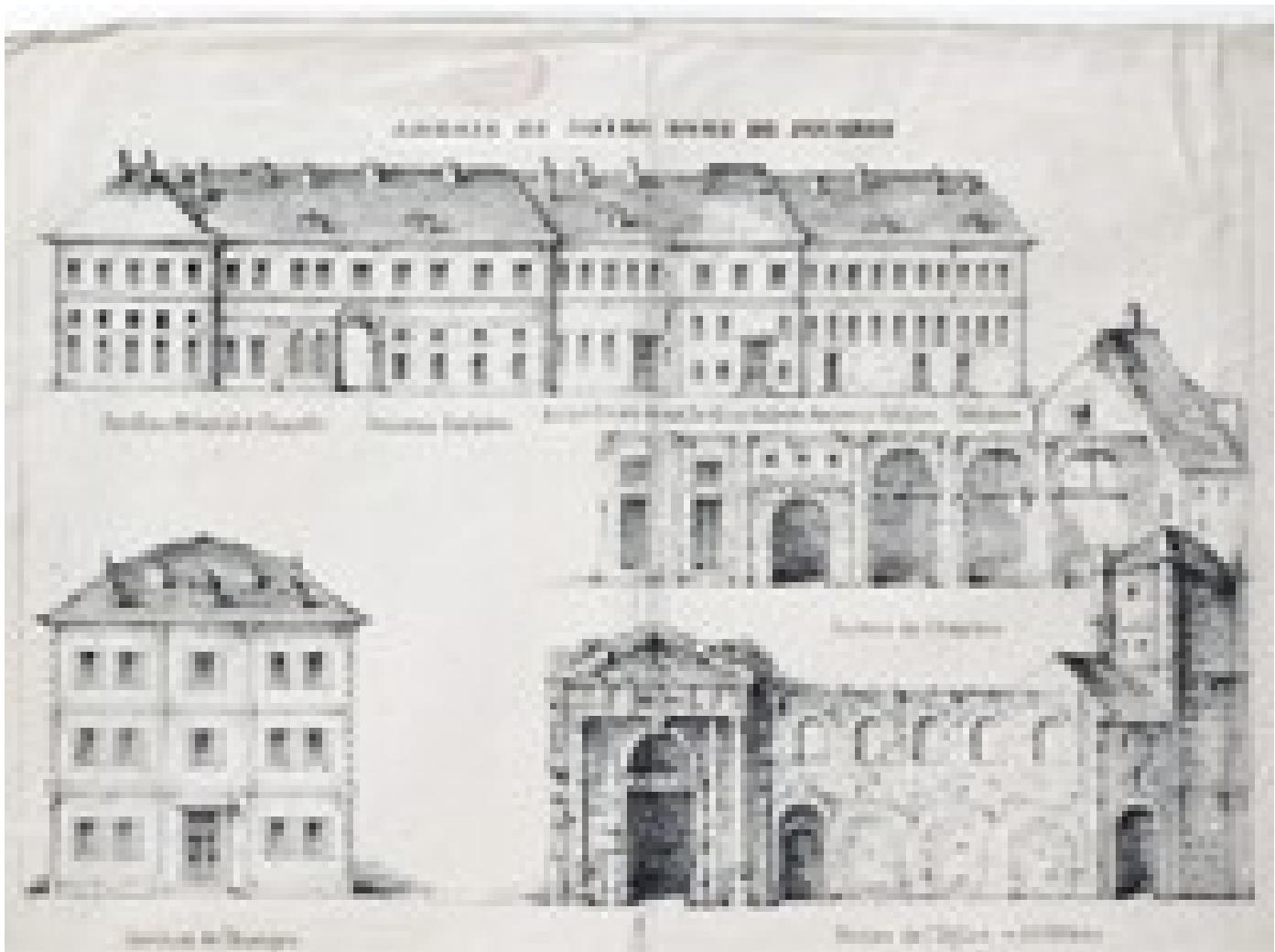
épingles



Quant aux périodes gauloises et gallo-romaines, des pointes de lance, des épingle, des fibules en bronze, des tessons de poterie mais aussi des pièces à l'effigie de Marc Aurèle et de Commode laissent penser que le site fut occupé jusqu'aux environs du IV^e siècle.

Le village s'est ensuite primitivement développé autour de l'église dont l'emplacement actuel n'a pas changé. Elle était entourée initialement du cimetière.





Estampe Notre Dame de Jouarre mai 1852

Il est impossible d'évoquer l'histoire du village sans aborder celle de Jouarre et de son abbaye, avec laquelle elle est étroitement liée.

L'arrivée en Gaule d'un moine irlandais, saint Colomban, est à l'origine de sa fondation. Saint Colomban séjourna en effet à Ussy chez un certain Authaire marié à Aiga. Les fils d'Authaire furent bénis par le moine (vers 610-611) et l'aîné, Adon, souhaitant se tourner vers une vie plus spirituelle en renonçant au monde construisit à Jouarre un monastère (vers 630-634), placé sous la règle de saint Colomban.

L'abbaye de Jouarre n'échappa pas à la décadence au VIIe siècle sans doute liée aux troubles qui affectèrent la Gaule et les églises. Elle se releva au IXe siècle sous la direction de l'Abbesse Ermentrude et devint abbaye royale. Elle subit ensuite l'épreuve des invasions normandes et du régime seigneurial carolingien.

Aux XIe et XIIe siècles, un long conflit se développe entre l'autorité épiscopale et l'Abbaye sur des aspects de juridiction et de priviléges.

L'Abbaye traverse bien d'autres périodes troubles notamment au cœur de la guerre de cent ans, lors du pillage anglo-bourguignon, au cours duquel le monastère fut incendié. Il se relève ensuite progressivement (bâtiments restaurés ou reconstruits).

Dès le XIe siècle, nous retrouvons inscrits dans différentes archives les liens existant entre Jouarre, son abbaye et notre village de Sammeron.

En 1228, un arbitrage entre l'Evêque de Meaux et l'Abbesse de Jouarre concerne la léproserie de Sammeron.

L'inventaire des possessions de l'Abbaye rédigé en 1790 permet de constater :

- L'existence d'une ferme à Sammeron dite ferme de la recette déjà mentionnée dans le censier[1] du XII^e siècle (90 arpents).

Un autre document de 1547 met en évidence un apport pour l'Abbaye de 6 muids de blé, 3 muids d'avoine et de deux porcs.

La ferme est mise en vente en 1791. On apprend alors (acte de vente) qu'elle s'organise en quatre corps de bâtiments : le premier avec le logis à deux étages, une écurie, une bergerie ; le second avec une belle grange ; le troisième avec poulailler, bergerie et porcherie ; le quatrième avec colombier, poulailler, bergerie, grenier à foin et pressoir. La ferme et ses terres furent vendues 81400 livres à un certain sieur Delalot, secrétaire du Roi demeurant à Paris.

- Un pressoir dit pressoir banal déjà cité également dans le censier du XII^e siècle.
- Le droit de bac : selon le cartulaire[2] de Jouarre, le droit de bac à Fay-le-Bac est mentionné dès 1100. De chaque côté de la Marne existait une petite loge pour abriter les passagers. Une pancarte indiquait les horaires et les tarifs. Le passeur devait entretenir le bac et les deux loges.
- Les dîmes[3] de Sammeron : il s'agissait des dîmes louées avec la ferme. Elles appartenaient en totalité à l'Abbaye sauf 20 arpents réservés au curé. Dans le même document (inventaire temporel de 1547), on trouve trace de « justice et mairie » à Sammeron.
- Les droits seigneuriaux : les Dames de Jouarre possédaient en totalité la seigneurie de Sammeron et percevaient donc les droits seigneuriaux sur les terres (l'inventaire du temporel de 1547 indique 17 livres et 6 sols pour Sammeron).
- Fief des Marais : l'Abbaye possédait aussi ce fief situé sur la paroisse de Sammeron. Il était composé (selon un dénombrement de 1697) d'un hôtel seigneurial, de 45 hectares de terres et rapportait environ 12 livres par an.
- Rentes foncières : Sammeron est cité dans un document datant du XVII^e siècle.

A la suite de ces quelques siècles de vie étroite entre Sammeron et l'Abbaye, les religieuses sont chassées à la Révolution. En 1792, les bâtiments du monastère sont vendus comme biens nationaux. En partie détruit pour permettre le percement de nouvelles rues, le monastère tombe en ruine. Quelques édifices sont préservés mais ils sont transformés en de modestes habitations. Dès 1799, certaines moniales reviennent cependant autour de leur monastère et commencent à racheter les parcelles une à une, restaurent et reconstruisent.

Sammeron, détaché de l'abbaye, poursuit néanmoins son parcours. Un parcours rythmé par les activités agricoles, viticoles et artisanales. Cependant le phylloxéra fait disparaître toutes les vignes (archives de Melun XVIII^e siècle).

La vie du village est également rythmée par les inondations.

[1] En droit féodal registre dans lequel était enregistré les sommes dues au seigneur par le

fermier

[2] Cartulaire : recueil d'actes et documents concernant les droits, l'administration, le fonctionnement de l'Abbaye

[3] Dîmes : contributions volontaire, taxes, prélèvements en soutien d'une organisation religieuse



En effet, les maisons descendaient vers la Marne, presque jusqu'à l'abreuvoir, devant l'île Notre Dame à la pointe de laquelle on distinguait dans l'eau les ruines de l'ancien moulin. La Marne n'était pas encore régulée par les barrages situés en amont et, à la saison des pluies, elle inondait les bas terrains jusqu'au « Bout des Marais ».

La Révolution ayant divisé la France en départements, on s'aperçut que Samoreau, étymologie semblable près de Fontainebleau, se trouvait dans le même département. On ajoute donc un M à Sameron pour le différencier.

De nos jours, et nous le déplorons, peu de traces visibles restent de cette histoire.

- La Charrière à Fay-le-Bac : cette bâtisse a sembla-t-il été utilisée par le meunier de l'Abbaye pour y stocker du grain (le moulin était quant à lui situé sur l'île Notre Dame – commune d'Ussy). La maison est devenue ensuite une halte pour les chevaux de halage.

La charrière hier

La charrière aujourd'hui

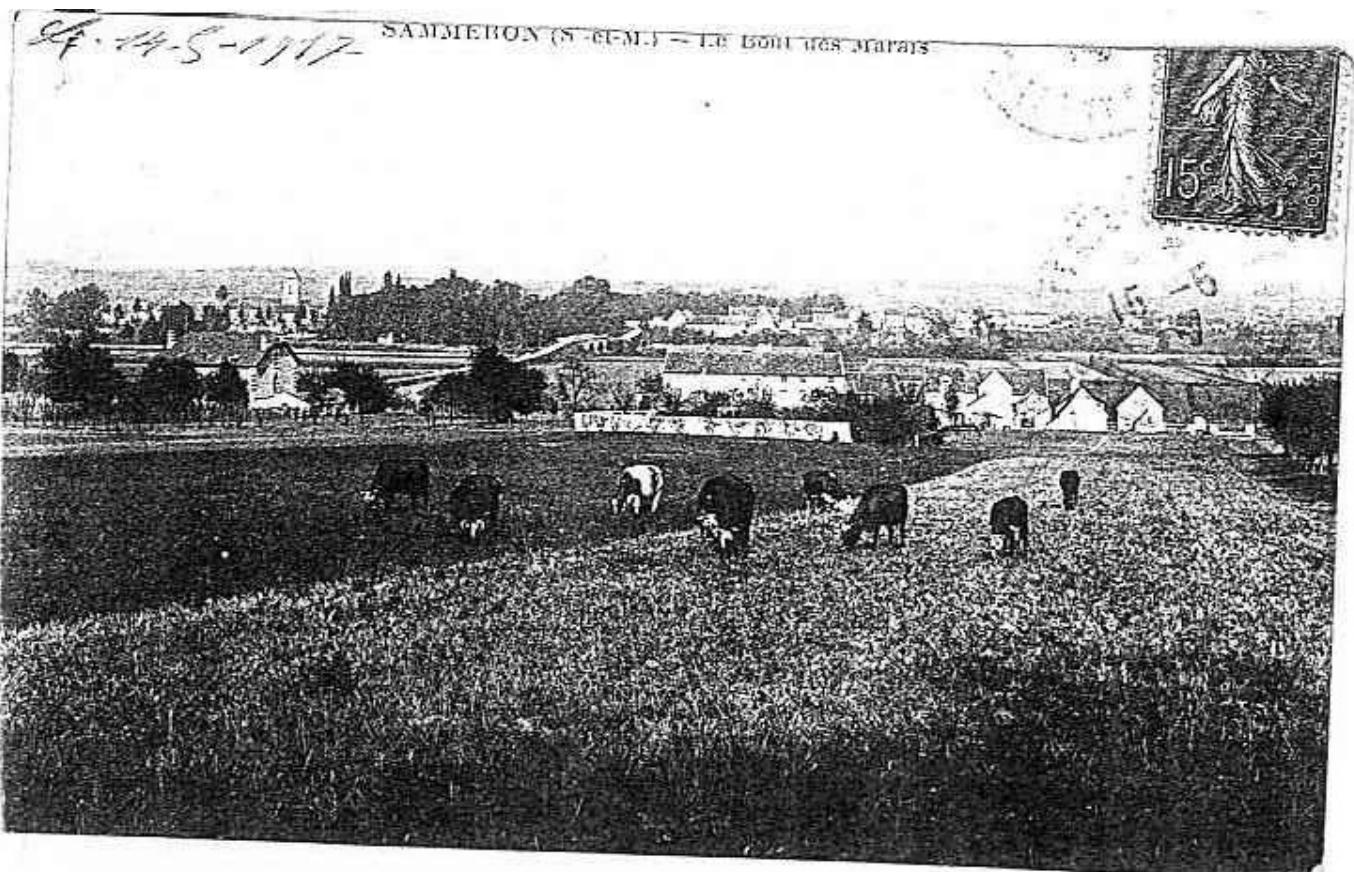


A Fay-le-Bac, les rues du Bac, de Fayet et du Port figurent sur le plan cadastral. Près de la Marne, au bout de la rue du Bac, existe encore la maison du Passeur (située maintenant sur la commune de Sept-Sorts). Le dernier, une dame Radzigon, demandait 5 centimes pour traverser et cela économisait 1/4 d'heure de marche.

La rue du Port aboutit en face d'un embarcadère construit au bas du silo à blé.



Le « Bout du coq » où s'installèrent charrons et maréchal-ferrant devait son appellation à l'auberge du « Soleil Levant » (maison Courtois) dont l'enseigne figurait un coq incitant le village au réveil.



A l'autre extrémité du village c'est le « Bout des Marais » dont le lieu principal était la maladrerie (maison Gallet) où l'on soignait les incurables.



Le troisième groupe de maisons, est celui qui s'étage de la route de Metz par les rues du Tarcq et du Four, jusqu'au « Bout d'en Haut ». La rue du Four, doit son appellation à l'existence d'un four banal (maison Gaillard N°10) où l'on cuisait le pain du village.

La rue du Tarcq, rejoint la rue du Four après le pont de la Rappe et la Place Maubert. Le carrefour était marqué d'un puits commun, démoli depuis. En Gaule autrefois, au Canada et au pays des Cow-boys aujourd'hui, on joue au Tarcq ou à la Tarcque. Le jeu consiste à encercler un fer à cheval autour d'un pieu d'un demi-mètre situé à une quinzaine de pas. Chacun appuie sa chance d'enjeux.

Le chemin de la Couture devient « rue ». C'est le chemin des écoliers des deux hameaux. Cette rue aboutit à la place de Verdun, ainsi baptisée par les anciens combattants sur les instances de Monsieur De Scheemaker.



Rue de la ferme

La rue Georges Jacquet, ex-rue de la Ferme, fut baptisée en souvenir d'un ancien maire, bienfaiteur en son temps de la commune. Nous disons en « son temps », car si son legs

destiné à récompenser une jeune Sammeronaise vertueuse, ayant vingt ans dans l'année, représentait alors deux mois et demi de salaire d'un ouvrier agricole, il n'en représente plus que deux heures aujourd'hui.

La rue Ferrée qui va vers les Avaux, doit sans doute son nom aux piquets de fer supportant le grillage qui clôture les jardins bordants. (deuxième explication : il fallait être ferré pour monter la rue Ferrée; fer à cheval ou chaussures, c'est une rue difficile à gravir).

La sente du Berger indique que les troupeaux devaient y passer.

La rue Gaulde (acte notarié de 1735) allait de la rue du Four à la Grange aux Bois. Autrefois même, elle partait de la RN3. Elle passe par le Bout d'en Haut où l'on avait dansé à l'occasion de plusieurs mariages et l'on était « Gaulde ». La tradition s'était continuée grâce à une pension de famille que fréquentaient de joyeux Parisiens et que tenait une dame Pinget.

La rue des Vignes : sa dénomination montre que la viticulture était pratiquée sur le territoire communal avant le phylloxéra.

La rue de la Justice : dans l'inventaire temporel de 1547 de Jouarre, on trouve trace de « justice et mairie » à Sammeron, ce qui semble indiquer qu'une instance rendait la justice sur la commune à cette époque.

Merci à Jean-Jacques HUGUENOT pour les textes et photos

**MAIRIE DE
SAMMERON**

Place de Verdun
77260 SAMMERON
01 60 22 14 02

Nous contacter

